

Communication publicitaire destinée à tous publics

Gamme Climat RAPPORT ANNUEL D'IMPACT 2022

L'avenir est notre présent



am
a
R
P
C

PEOPLE
Planet
PROGRESS

CPR Invest — Climate Action

Le fonds est indirectement associé à l'impact généré par les entreprises dans lesquelles il investit.



2,7 mds €

d'encours gérés au sein de la gamme transition climat



48,2%

du portefeuille investi dans des entreprises ayant validé leurs objectifs SBT



306

actions d'engagement menées



-29,7%

de réduction de l'intensité carbone vs l'indice MSCI ACWI



49,9%

du portefeuille noté A par le CDP



99%

de participation aux Assemblées Générales

Sources : CPRAM et Amundi, données au 31/12/2022

Les données carbone sont fournies par Trucost. Les données CDP et SBT sont fournies par les deux fournisseurs (plus de détails page 22) et disponibles sur leur site Internet respectif : <https://www.cdp.net/en/responses> et <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>



VANESSA COTTET,
Responsable ESG
CPRAM

Avec le lancement en 2018 de CPR Invest - Climate Action en partenariat avec le CDP, CPRAM proposait sa première solution pour adresser le défi de la transition vers une économie zéro émission nette. Depuis, nous avons développé une gamme complète de solutions « transition » adaptées à chaque profil de risque et besoins d'investissement : actions monde ou zone euro, taux, diversifié. Aujourd'hui, CPRAM gère 2,7 milliards d'euros d'encours au sein de la gamme transition climat¹. 100 % des fonds composant cette gamme ont obtenu le label d'État ISR France ou équivalent en Autriche².

L'urgence climatique n'attend plus la bonne volonté des décideurs politiques et de l'ensemble des acteurs du changement que chacun représente. La planète nous envoie alors de plus en plus de cris d'alerte de sa lente agonie au travers d'événements climatiques extrêmes. Transformons ces catastrophes naturelles (si on peut encore les appeler ainsi après tous les rapports successifs du GIEC³) en opportunités de changer nos modes de se nourrir, se chauffer, de voyager, de consommer, produire, communiquer..., bref notre vie au quotidien et notre rapport à la nature.

Chez CPRAM, nous avons très tôt fait le choix d'être acteur du changement. Il en va de notre responsabilité sociétale pour la planète en tant qu'entreprise et vis-à-vis de nos clients dans notre obligation fiduciaire. Nous nous efforçons alors d'améliorer notre démarche initiée en 2018 en capitalisant sur notre gain d'expérience pour accompagner la maturité du marché et contribuer à l'accélérer.

En outre, CPRAM s'inscrit pleinement dans les ambitions du Groupe Amundi à la fois en participant activement à l'innovation produits et en mobilisant ses analystes et gérants dans des actions d'engagement avec les entreprises. Notre équipe d'analystes et notre gouvernance ont été renforcées en ce sens afin de compléter le dispositif autour de l'investissement responsable et de l'impact.

Les équipes sont fières de vous présenter pour la troisième année consécutive les résultats de notre approche pour accompagner à notre niveau la transition climatique.

1- Encours au 31/12/2022

Les 8 fonds de la gamme transition climat de CPRAM sont les trois compartiments CPR Invest (Climate Action, Climate Action Euro et Climate Bonds Euro) ainsi que le fonds de droit autrichien Amundi CPR Climate Action, le fonds CPR ES Action Climat et la gamme de 3 fonds développés pour un de nos réseaux partenaires français.

2- Amundi CPR Climate Action détient le label Umweltzeichen (Autriche). Les sept autres fonds ont obtenu le label ISR France. Les labels sont obtenus pour une durée de 3 ans avec un audit réalisé tous les ans.

3- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

DE L'INVESTISSEMENT THÉMATIQUE À L'INVESTISSEMENT À IMPACT

Une philosophie repensée

Parmi les pionniers de l'investissement thématique et avec près de 20 milliards d'euros d'encours sous gestion⁴ aujourd'hui, CPRAM se positionne parmi les principaux acteurs européens sur cette classe d'actifs. **Dès 2017, les nouvelles stratégies lancées ont intégré une approche responsable en visant à apporter une réponse à des défis majeurs de notre siècle** qu'ils soient sociaux, démographiques, technologiques ou climatiques : Food For Generations en 2017, Education et Climate Action en 2018, ou encore Social Impact sur la réduction des inégalités en 2019. Depuis, **CPRAM n'a cessé de se structurer autour de l'Investissement Responsable et d'innover pour faire évoluer ses stratégies** et méthodologies en lien avec l'amélioration des données, la prise de conscience des investisseurs et la maturité du marché dans son ensemble.

Même si l'investissement thématique et l'investissement à impact partagent des points communs, nous sommes conscients qu'il s'agit d'un changement de paradigme où la performance financière n'est plus appréciée seule mais au même niveau qu'une performance sociale et/ou environnementale. C'est donc la transformation globale de nos pratiques qui s'opère avec un changement de mentalités inévitable de tous et pas seulement du gérant, mais également des managers et des dirigeants des sociétés de gestion, des investisseurs et de toutes les parties prenantes.

Des cadres de référence et d'analyse rigoureux

À ce jour, quatre **grandes stratégies sont considérées comme investissement à impact** chez CPRAM : les compartiments de CPR Invest - Food For Generations, Education et Social Impact ainsi que ceux de la gamme Climat. Elles représentent 5 milliards d'euros d'encours sous gestion⁴.

Les philosophies d'investissement des fonds s'inscrivent dans **des cadres de référence tels que les Accords de Paris et les Objectifs de Développement Durable (ODD)** et leur processus de gestion répondent aux standards de place tel que celui défini par le GIIN⁵ dont les caractéristiques principales portent sur l'intention de contribuer à générer un impact social ou environnemental positif, piloter la performance de l'impact et apporter les preuves de l'impact réalisé par les investissements.

En 2021, Amundi a développé une **méthodologie de classification propriétaire** afin d'assurer que les meilleurs standards sont respectés avant de qualifier un fonds comme investissement à impact. L'évaluation, menée par les équipes ESG d'Amundi, s'appuie sur un questionnaire en trois parties selon les piliers de référence de l'impact investing : intentionnalité, additionnalité et mesurabilité (détails page 5).

Afin de bien clarifier son offre, CPRAM a choisi de soumettre à ce jour les quatre stratégies précitées. Celles-ci ont toutes obtenu une note leur permettant d'être référencées parmi la gamme d'investissements à impact du Groupe au regard des éléments synthétisés dans l'illustration. Dans le cadre de ses ambitions ESG à horizon 2025, Amundi s'est fixé l'objectif d'atteindre 20 milliards d'encours en investissement à impact en élargissant son offre de solutions⁶. Contribuant à près d'un quart aujourd'hui à l'objectif, CPRAM s'inscrit pleinement dans les ambitions du Groupe. Nos experts participent activement aux projets menés actuellement pour atteindre collectivement cet objectif.

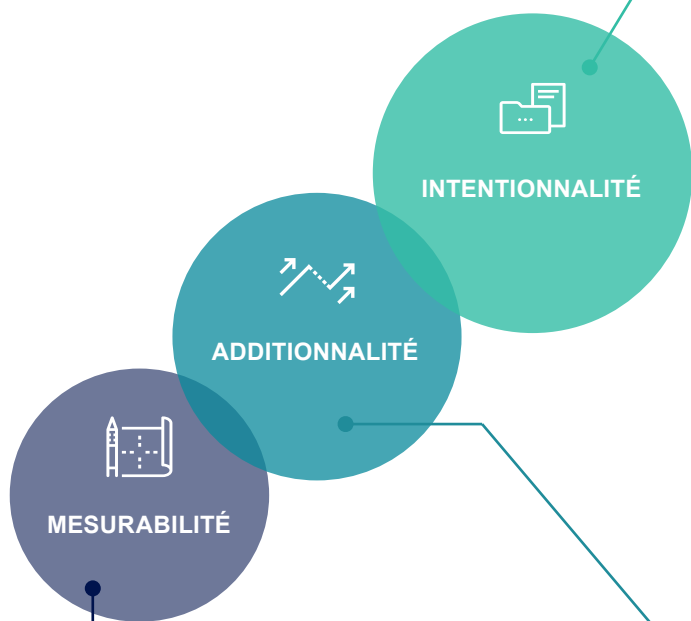
4- Données au 31/12/2022, source CPRAM

5- Global Impact Investing Network (GIIN), <https://thegiin.org/>

6- Plan Amundi Ambition ESG 2025, disponible sur le site https://www.amundi.fr/fr_instit/ESG



Les trois piliers de l'impact déclinés par Amundi et CPRAM



INTENTIONNALITÉ Thèse d'impact

Les objectifs d'impact et la stratégie d'investissement doivent être cohérents, avec une base solide et crédible permettant d'atteindre les objectifs d'impact.

- Définition d'un objectif d'investissement en lien avec les enjeux du thème d'investissement au même niveau que la performance financière.
- Inscription du thème dans un cadre de référence tels que les Accords de Paris ou les ODD des Nations Unies.
- Univers d'investissement construit pour apporter des réponses concrètes sur l'ensemble de la chaîne de valeur du thème pour un impact global.
- Formalisation d'objectifs ex ante au travers d'indicateurs mesurables et pertinents avec le thème le cas échéant.
- Mise en place d'une gouvernance pour encadrer et assurer la pertinence des guidelines définies.
- Processus de labellisation externe des fonds.



MESURABILITÉ Mesure de l'impact & reporting

Le reporting doit fournir des informations sur le déploiement de la stratégie d'impact à chaque étape du processus d'investissement.

- Sélection d'indicateurs pertinents et disposant d'un bon niveau de couverture.
- Suivi rigoureux des objectifs en absolu (et le cas échéant en dynamique) vs un univers pertinent pour le thème (ex : réduction de l'intensité carbone, amélioration du ratio d'équité).
- Mesure et contrôle des externalités négatives au travers des filtres d'exclusions ESG et de controverses.
- Accès à 5 bases de données (BDD) environnement et climat et à des BDD généralistes pour les données sociales en complément du référentiel ESG du Groupe.
- Moyens humains internes et appui sur les brokers pour la récupération manuelle de données non disponibles via des BDD.
- Publication d'un rapport extra-financier mensuel et d'un rapport annuel d'impact sur l'ensemble des paramètres : indicateurs d'impact, statistiques de vote et d'engagement, analyses qualitatives...



ADDITIONNALITÉ Des engagements au-delà de l'investissement

La stratégie d'additionnalité doit être intégrée au processus d'investissement et couvrir une majorité des actifs du portefeuille. Elle doit faire partie d'une stratégie de gestion active pour laquelle des ressources sont allouées.

- Actions d'engagement en lien avec la politique du Groupe sur 6 domaines principaux incluant la transition vers une économie bas carbone, la préservation du capital naturel et la cohésion sociale (détails page 18).
- Démarrage en 2023 d'actions d'engagement complémentaires spécifiques aux enjeux prioritaires de nos thèmes d'impact.
- Participation des gérants aux efforts d'engagement.
- Mise en place d'initiatives spécifiques en dehors de la gestion du fonds : partage des frais de gestion, programme de compensation carbone volontaire, baromètre investisseurs.
- Sessions de formation régulière des équipes et formation systématique des nouveaux arrivants.



Une gouvernance pour impliquer tous les métiers

La grille d'analyse d'Amundi est l'un des éléments clés de la gouvernance en matière d'impact. Elle s'insère plus globalement dans la gouvernance Investissement Responsable (IR) du Groupe. CPR AM s'inscrit en effet dans la politique d'IR d'Amundi dont le pilotage et le suivi par la Direction Générale d'Amundi se réalise au travers de quatre comités : le Comité stratégique ESG & Climat, le Comité de notation ESG, le Comité de vote et le Comité ESG. Au sein de ce cadre Amundi, CPRAM décline ses propres orientations stratégiques et développe des méthodologies de gestion liées à ses philosophies d'investissement et typologies de clientèles. Elle dispose d'instances de gouvernance internes et indépendantes.

Si l'équipe Investissement Responsable composée de trois personnes coordonne les projets et veille au respect et à la cohérence des décisions, toutes les équipes de CPRAM sont sensibilisées et impliquées dans la mise en œuvre de la politique IR.

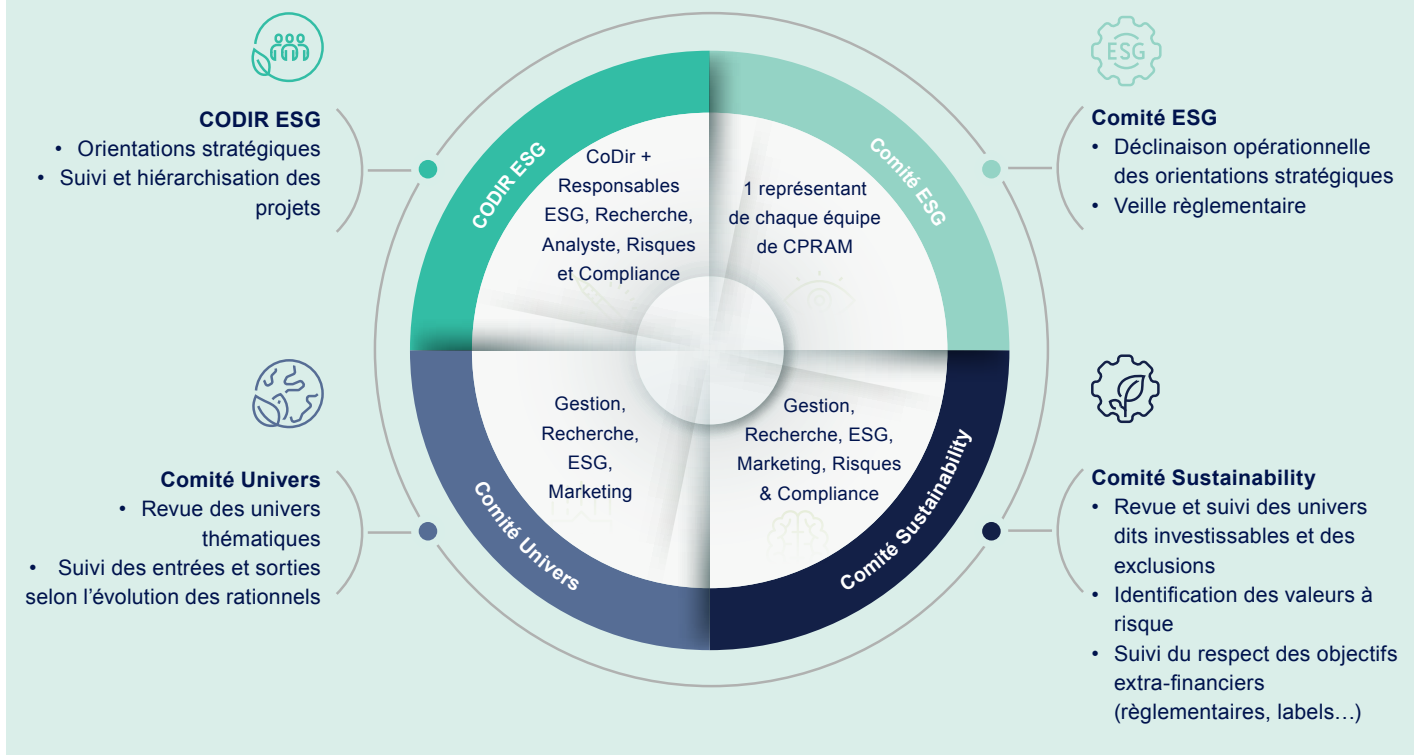
Tous les mois se tient un **Comité de Direction ESG** pour notamment valider les orientations ESG, impact et RSE. Dans la continuité se tient le **Comité ESG** qui réunit au moins un représentant de chacune des équipes de CPRAM

qui se fait l'ambassadeur pour son équipe. Ce comité vise à suivre le lancement ou la transformation des solutions d'investissement, à informer les collaborateurs sur les évolutions réglementaires, la mise à disposition ou les mises à jour d'outils et de données de gestion... et partager ainsi les problématiques et implications pour tous.

En parallèle, les **Comités « Univers » et « Sustainability »** pilotés par l'équipe Recherche visent à s'assurer respectivement de la pertinence et de la cohérence des univers avec leur thème d'investissement et thèse d'impact le cas échéant et pour le second, du suivi et du respect des objectifs et indicateurs d'impact, des exclusions sur critères ESG & controverses, des règles liées aux différents labels et à la réglementation.

Au cours de l'année 2022, **CPRAM a également renforcé son équipe d'Analystes qui se compose aujourd'hui de six analystes financiers & extra-financiers**. S'ils sont tous amenés à aborder les enjeux climatiques propres à leur périmètre, deux analystes parmi eux couvrent spécifiquement les thématiques « solutions climat » et « transition climat ». Ils peuvent s'appuyer sur les outils et ressources du Groupe et contribuent à la mise en œuvre de la politique d'engagement d'Amundi tout en adressant les enjeux spécifiques des thèmes de notre gamme impact. Les premières actions d'engagement sont menées en 2023.

Instances de gouvernance propre à CPRAM



Une gamme impact 100 % labellisée

Il n'existe pas à ce jour de label de place sur l'impact. Néanmoins CPRAM a initié une démarche de labellisation ISR exigeante depuis 2019. Cette démarche a été progressive et ciblée pour répondre à la demande de lisibilité et de transparence des clients. Aujourd'hui, près de 20 milliards des encours sous gestion sont labellisés, soit 1/3 des encours totaux⁴. La gamme Climat, Food For Generations et Social Impact ont reçu le label d'État ISR France. Education, Food For Generations et Social Impact bénéficient du label belge Towards Sustainability.

Quel que soit le pays, les processus de labellisation sont très encadrés et font l'objet d'un audit annuel externe. Ces audits visent d'une part à contrôler la robustesse des stratégies d'investissement et le respect de l'ensemble des règles et indicateurs de suivi ESG et d'autre part à s'assurer du bon fonctionnement des contrôles internes dans le suivi de l'ensemble de ces règles.

La formation de tous, un prérequis

Un point d'attention particulier est mis sur la sensibilisation et la formation de l'ensemble des collaborateurs. Pour ce faire, plusieurs types de formations sont organisés par nos experts en interne selon les sujets : Recherche, Analystes, ESG, Produits...

En 2022, neuf sessions de formations ESG, d'une durée de 30 minutes chacune, ont été organisées. Ouvertes à tous, elles ont permis de couvrir aussi bien la réglementation que les données extra-financières et les exigences spécifiques associées à nos gammes Investissement Responsable (ESG, impact, Climat). En moyenne, 2/3 des collaborateurs y ont participé. En complément, des sessions de formation dédiées aux nouveaux arrivants sont assurées par l'équipe ESG quelques semaines après leur arrivée.

En outre, dans le cadre de son plan Ambition ESG 2025, Amundi s'est donné l'objectif de former 100 % de ses collaborateurs à l'Investissement Responsable d'ici fin 2023. Le Groupe Amundi a mis en place un dispositif de formation et d'accompagnement qui couvre une grande diversité de sujets permettant de se familiariser avec l'IR en général et de comprendre le fonctionnement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable. En 2022, ce dispositif a été renforcé avec le lancement du « Responsible Investment Training Program ». Ce programme, en cours de déploiement, propose des parcours de formation dédiés par métier.

Les chiffres clés de la gamme impact



4 thèmes

2 sociaux et
2 environnementaux



5 mds €

d'encours⁴



100%

des fonds labellisés⁴

Financer La transition vers une économie net zero

Notre approche

Notre philosophie d'investissement est la même pour tous les fonds composant notre gamme transition climat : sélectionner les entreprises les mieux positionnées dans la trajectoire de réduction de leurs émissions quel que soit le secteur ou la zone géographique, s'inscrire nous-même dans une démarche de réduction de l'intensité carbone de nos portefeuilles et enfin compenser leur empreinte carbone via des projets sélectionnés avec rigueur.

Les trois compartiments de CPR Invest - Climate Action, Climate Action Euro et Climate Bonds Euro - sont en ligne avec les ambitions Net Zero d'Amundi et valident donc le cadre strict défini par les équipes ESG du groupe en adéquation avec les recommandations scientifiques. Amundi reconnaît en effet que seul un scénario compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des températures préindustrielles devrait être considéré comme compatible avec le plus haut niveau d'ambition fixé dans l'Accord de Paris. Le scénario d'émissions nettes nulles d'ici à 2050 établi par l'Agence internationale de l'énergie⁷ est conçu pour montrer ce qui est nécessaire dans les principaux secteurs, par différents acteurs, et à quel moment, pour que le monde atteigne des émissions nettes nulles de CO₂ liées à l'énergie et aux processus industriels d'ici à 2050.

Les trois fonds sont donc gérés de manière à ce que leur empreinte carbone suive une trajectoire alignée sur l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Cela se fait au travers de deux leviers majeurs :

- Sur la période 2019-2030, les fonds s'engagent à atteindre un objectif de réduction de 60 % minimum, avec un objectif intermédiaire de -30 % en 2025 (année de base et référence : intensité carbone moyenne pondérée 2019 de l'indice de référence).

- Afin d'encourager la transition dans les secteurs à fort impact climatique (HCIS), une contrainte supplémentaire de déviation sectorielle a été introduite par Amundi. Le poids des HCIS du portefeuille doit représenter au minimum 75 % du poids des HCIS de l'indice de référence⁸.

Les processus de gestion des fonds intègrent ces nouvelles ambitions depuis 2022. Ces objectifs s'ajoutent à la méthodologie déjà en place.

Les équipes de gestion s'appuient directement sur l'univers des entreprises évaluées par le CDP et vont sélectionner au sein de cet univers celles présentant les pratiques les plus vertueuses en faveur des ambitions climatiques. L'analyse est complétée des objectifs Science Based Targets (SBT).

Cette approche permet de s'éloigner des univers d'investissement habituels qui reflètent les grands indices de référence ; cela représente une réelle source de diversification. En complément, l'équipe de gestion peut sélectionner 10 % d'entreprises non notées par le CDP si la nature de leurs activités est en lien direct avec la transition climatique comme par exemple les entreprises de la chaîne de valeurs des énergies renouvelables.

S'appliquent ensuite la politique d'exclusion normative et sectorielle du Groupe et les filtres ESG et de controverses spécifiques à l'approche responsable de CPRAM⁹. Au 31 décembre 2022, l'approche décrite permet d'exclure selon les zones géographiques entre 20 % et 36 % de titres.

Les trois fonds de la gamme ont reçu le label d'État ISR France et font l'objet d'un audit externe annuel.¹⁰



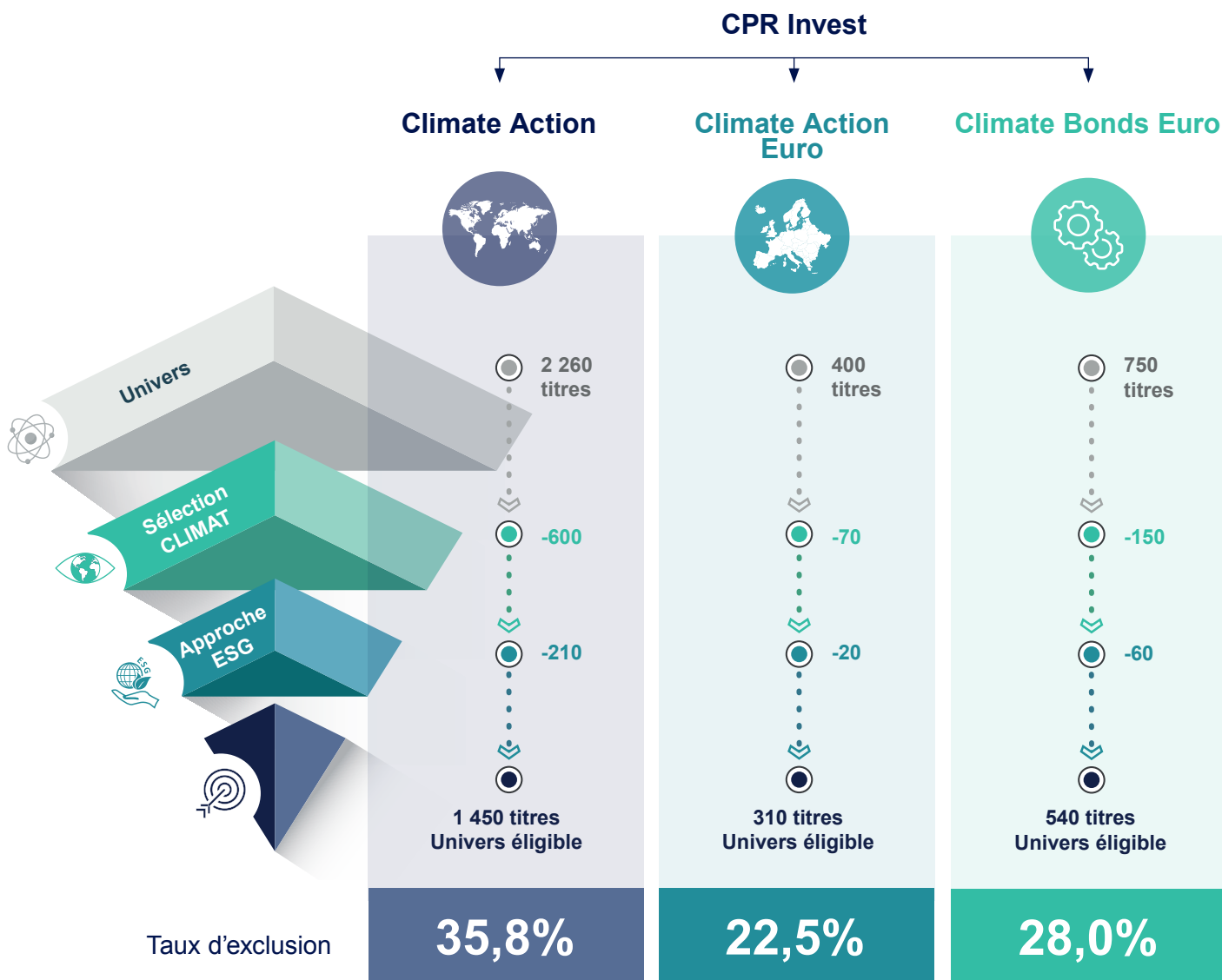
7- International Energy Agency (IEA) <https://www.iea.org/>

8- Les neuf secteurs dits à fort impact climatique ou High Climate Impact Sectors (HCIS) ont été strictement définis dans le cadre de l'initiative «EU Climate Benchmarks» et la mise en place des deux indices «Climate-Transition Benchmark» (CTB) et «Paris-Aligned Benchmark» (PAB).

9- Le détail de la politique d'investissement socialement responsable des OPC cités (objectifs, critères, notations) est plus largement développé au sein du «code de transparence», disponible sur le site internet CPRAM <http://www.cpram.com>

10- Liste des fonds labellisés disponibles sur le site <https://www.lelabelisr.fr/>

Une sélection exigeante



Profil des fonds¹¹

Zone géographique	Monde	Zone euro	OCDE - émissions libellées en Euro
Encours	1 375 €M	67 €M	388 €M
Nombre de titres en portefeuille	72	53	123
Début de la stratégie	Décembre 2018	Mars 2021	Mars 2021
Indice ¹²	MSCI ACWI	MSCI EMU	Bloomberg Euro Aggregate Corporate

11- Données au 31/12/2022. Pour plus d'informations sur les caractéristiques des fonds, veuillez vous référer aux prospectus/document d'informations clés (DIC) disponibles sur notre site internet, www.cpram.com, ou sur simple demande auprès de CPRAM.

12- Indice de référence a posteriori utilisé pour évaluer la performance du compartiment et calculer la commission de performance sans contraindre la construction du portefeuille

Neste

Neste est une société finlandaise contrôlée par l'État spécialisée dans le raffinage. Ses activités se concentrent sur le raffinage, la commercialisation et l'expédition de produits pétroliers, notamment l'essence, le biodiesel et les lubrifiants. Elle s'est engagée depuis plusieurs années dans une stratégie de production d'énergie verte pour inverser son mix produits dans le sens du durable. Le carburant renouvelable représente 90 % de la valeur de l'entreprise (EV), 80 % de son EBITDA et 50 % de ses revenus.

Neste ambitionne de devenir le premier fournisseur mondial de carburants automobiles à faibles émissions (diesel sans soufre et autres carburants à combustion propre). La société est déjà le premier producteur mondial de carburants d'aviation durables ou SAF (Sustainable Aviation Fuels). Elle a notamment noué un partenariat avec Airbus et est à ce jour le principal fournisseur de SAF d'Air France – KLM.

En outre, Neste raffine les déchets, résidus et matières premières innovantes en carburants renouvelables et en matières premières renouvelables et recyclées pour les polymères et les produits chimiques. La société est également leader sur le diesel renouvelable et les solutions

de matières premières renouvelables pour diverses utilisations de l'industrie des polymères et des produits chimiques. Elle développe également des technologies de recyclage chimique et une capacité à lutter contre le défi des déchets plastiques.

Son développement commercial à long terme et ses recherches en matière d'innovation s'effectuent ainsi sur plusieurs fronts :

- **Lignocellulose** – déchets et résidus forestiers et agricoles ;
- **Algues** – Culture de microalgues absorbant le dioxyde de carbone ;
- **Déchets solides municipaux** – Diverses fractions de déchets solides municipaux qui ne peuvent actuellement pas être ou ne sont pas recyclées ;
- **Hydrogène renouvelable** – Hydrogène renouvelable (vert) issu de l'électrolyse, qui réduit les émissions de GES de la raffinerie ;
- **Power-to-X** – La technologie PtX combine l'électricité renouvelable et le dioxyde de carbone capturé pour produire des carburants et des matériaux durables.¹⁵

15. Cet exemple vise à illustrer l'univers d'investissement. Sources : <https://www.neste.com/en>, Neste Sustainability Report 2022 – Mars 2023.

Les engagements SBT de Neste

En termes de réduction des émissions carbone, Neste s'engage sur trois grands objectifs chiffrés :

Réduction des émissions de GES de leurs clients d'au moins

20

millions de tonnes par an d'ici 2030

Réduction des émissions de leur propre production (scopes 1 & 2) de

50%

d'ici 2030 par rapport au niveau de 2019, et atteindre une production neutre en carbone d'ici 2035

Réduction de l'intensité des émissions en phase d'utilisation des produits vendus par rapport aux niveaux de 2020 de

50%

d'ici 2040

Le processus d'approbation avec l'initiative SBT commencera dès que les orientations sectorielles pour l'industrie pétrolière et gazière seront publiées. Neste est membre du réseau Science Based Targets Network.

waste management

Avec 26 % de parts de marché, Waste Management (WM) est le plus important acteur dans la gestion des déchets aux États-Unis. En tant qu'acteur de l'économie circulaire, WM contribue à la transition climatique. Le Groupe recycle deux fois plus de déchets que ses pairs. Elle recycle également le méthane, issu de la décomposition des déchets, pour produire de l'électricité ou pour être converti en Gaz Naturel Renouvelable (GNR).

WM continue d'investir significativement en matière de développement durable. Son plan d'investissement sur la période 2023-2026 est le plus agressif de l'industrie et s'articule en deux volets :

1. L'exploitation de l'énergie de ses décharges via la transformation du gaz d'enfouissement en Gaz Naturel Renouvelable
2. Le traitement de plus de matières recyclables post-consommation que toute autre entreprise aux États-Unis.

Selon l'entreprise, ce plan devrait apporter un bénéfice (EBITDA) annuel supplémentaire de 740 millions de dollars et 580 millions de dollars de flux de trésorerie disponibles supplémentaires d'ici 2026.

Les activités recyclage et énergies renouvelables représentent respectivement 8 % et 2 % du chiffre d'affaires. Néanmoins, la croissance future des revenus doit provenir de ces deux segments d'activité : ils ont engagé 2,2 milliards de dollars en 2022-2026 pour étendre leur LFG (gaz de décharge) aux installations de GNR et aux capacités de recyclage (y compris les installations de récupération automatisée des matériaux).

WM s'engage à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 ° C. Son plan de réduction qui vise à réduire ses émissions de scopes 1 et 2 de 42 % à horizon 2032 a été soumis à validation à l'initiative SBT et est en attente d'examen.

Par ailleurs, WM a pour objectif d'augmenter de 60 % le recyclage des matériaux pour atteindre 25 millions de tonnes d'ici 2030, incluant une étape intermédiaire à +25 % d'ici 2025.¹⁶

16. Cet exemple vise à illustrer l'univers d'investissement. Sources : WM Sustainability Investor Day Presentation – Avril 2023, WM CDP Climate Change Response 2022

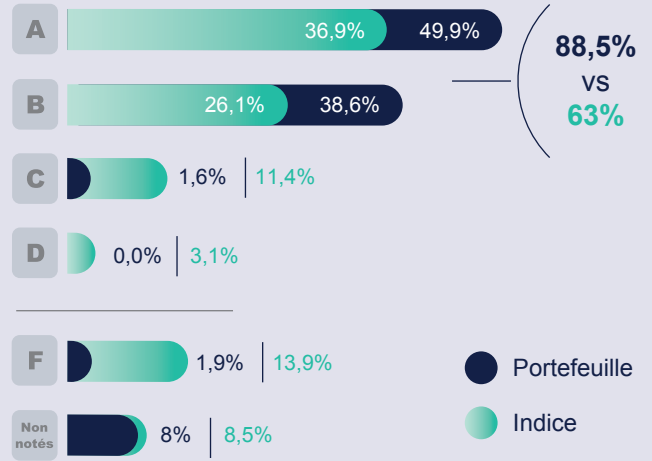


CLIMATE ACTION

Répartition par note CDP

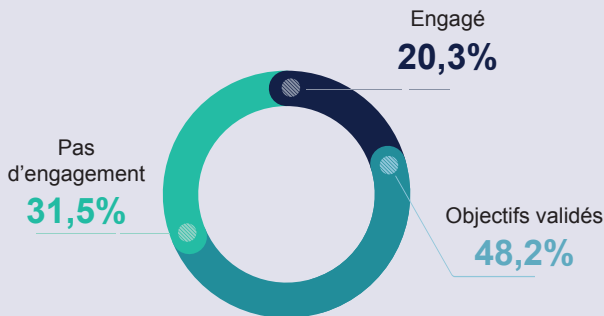
Notre méthodologie est illustrée parfaitement dans ce graphique qui affiche la répartition par note CDP. 88,5 % des investissements du portefeuille sont réalisés sur des entreprises notées A ou B, contre 63,0 % seulement pour le MSCI ACWI. La moitié est même notée A.

Les valeurs notées C, 1,6 % du portefeuille, sont rattrapées car elles ont des objectifs SBT validés. Les valeurs « F » ou non notées qui ne doivent pas dépasser 10 % en portefeuille répondent à la poche « solution » en proposant des solutions nécessaires à la transition vers une économie bas carbone.

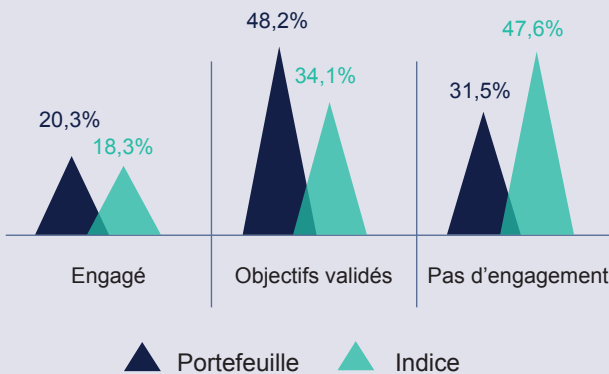


Répartition des engagements SBT

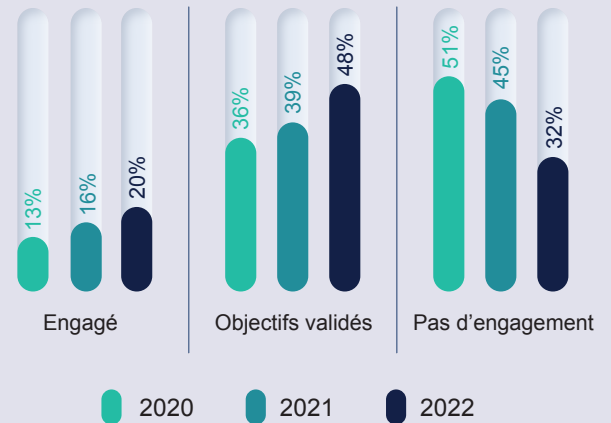
Portefeuille



Portefeuille vs Indice



Évolution depuis 2020



A titre d'information, près de la moitié du portefeuille est investie dans des entreprises qui ont obtenu une validation de leurs objectifs de réduction de leurs émissions de CO₂ par l'initiative SBT. C'était seulement 39 % en 2021 et 36 % en 2020. 20,3 % sont engagées dans une telle démarche « committed », c'était 16 % en 2021.

Ainsi, moins d'un tiers du portefeuille n'a pas de SBT alors que pour l'indice cette proportion monte à 47,6 %. La dynamique sur l'initiative SBT est donc bien tangible dans ces résultats. Le portefeuille n'a pas d'objectif d'amélioration de cet indicateur à ce jour.

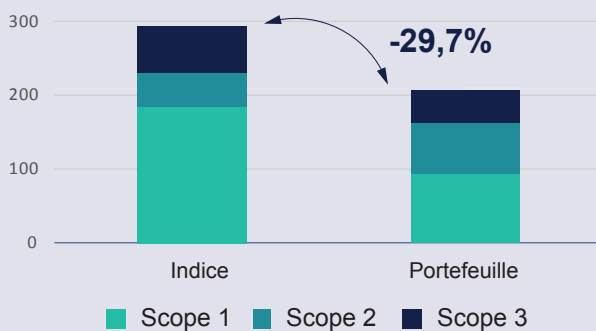
Données au 31/12/2022. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Les données CDP et SBT sont fournies par les deux fournisseurs et disponibles sur leur site Internet respectif : <https://www.cdp.net/en/responses> et <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

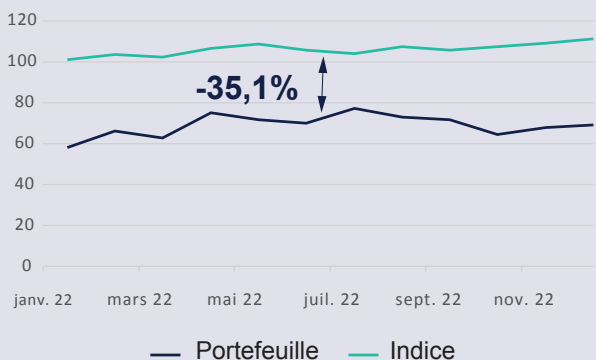
Intensité carbone

Le portefeuille affiche au 31/12/2022 une intensité carbone de 207 téq CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires alors que celle de l'indice MSCI ACWI est à 294 téq CO₂. En moyenne tout au long de l'année 2022, le portefeuille réduit de 30,6 % l'intensité carbone de ses investissements par rapport à l'indice MSCI ACWI. La hausse de l'intensité carbone du portefeuille et de l'indice est liée à la reprise économique post Covid-19, la crise sanitaire ayant entraîné dans un premier temps un ralentissement économique inédit et une baisse importante des émissions carbone.

Répartition par scope (31/12/2022)

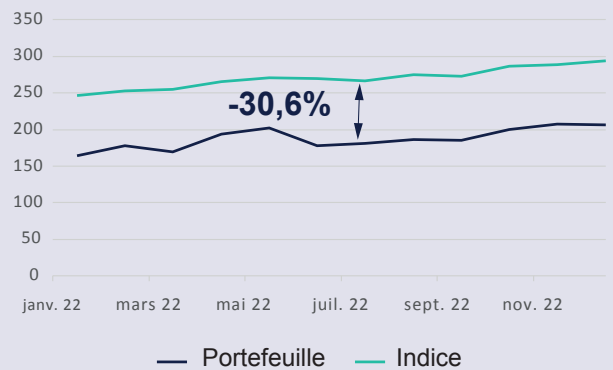


Empreinte carbone (€ million investis)

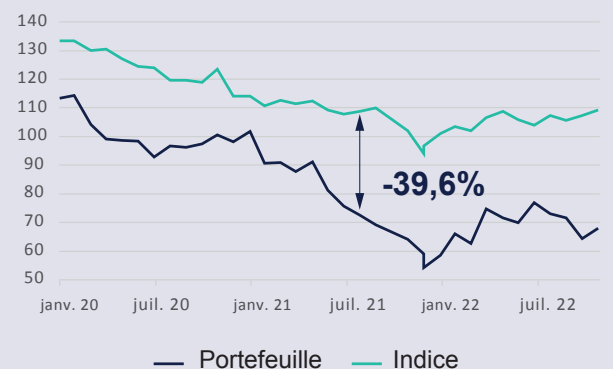


Quant à elle, l'empreinte carbone du portefeuille est de 69 téq CO₂ par million d'euros investi contre 111,3 pour l'indice. L'écart est de -35,1 % en moyenne sur l'année 2022 et de -39,6 % sur les trois dernières années.

Intensité carbone (€ million de chiffre d'affaires)

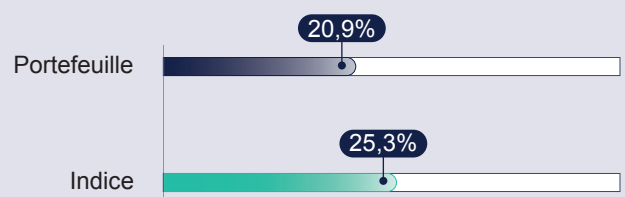


Évolution de l'empreinte carbone sur 3 ans (€ million investis)



Exposition aux secteurs à fort impact climatique

Afin d'assurer la transition vers une économie « net zero », il faut financer la transformation des secteurs les plus émetteurs en carbone. L'exposition aux secteurs à fort impact climatique (HCIS) est un des leviers de notre stratégie. Le poids des HCIS du portefeuille Climate Action (20,9%) représente bien au minimum 75 % du poids des HCIS de son indice de comparaison comparaison (25,3%).



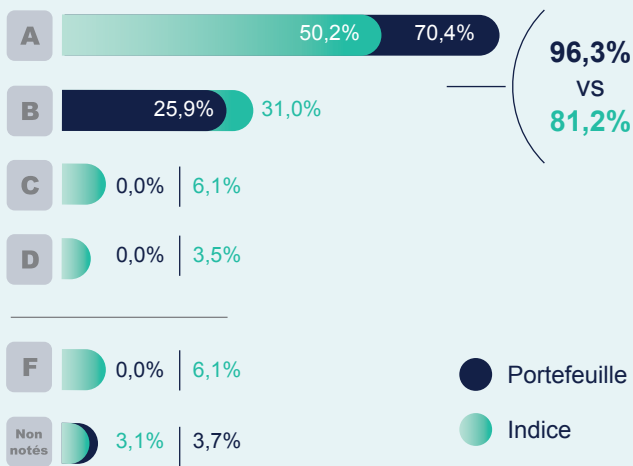
Données au 31/12/2022. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Les données d'émissions carbone sont fournies par Trucost. Plus de détails et définitions en page 22.

CLIMATE ACTION EURO

Répartition par note CDP

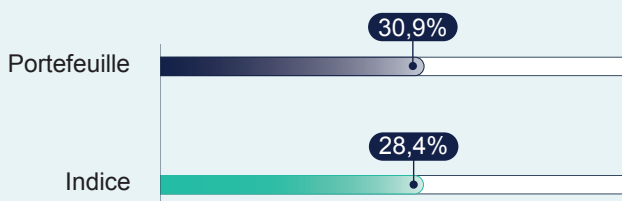
Comme pour le fonds Monde, notre méthodologie se retrouve dans ce graphique. 96,3 % des investissements du portefeuille sont réalisés sur des entreprises notées A ou B, contre 81,2 % pour le MSCI EMU. Plus de 70 % est même noté A contre 50 % pour l'indice.

Les valeurs non notées répondent à la poche « solution » en proposant des solutions nécessaires à la transition vers une économie bas carbone.

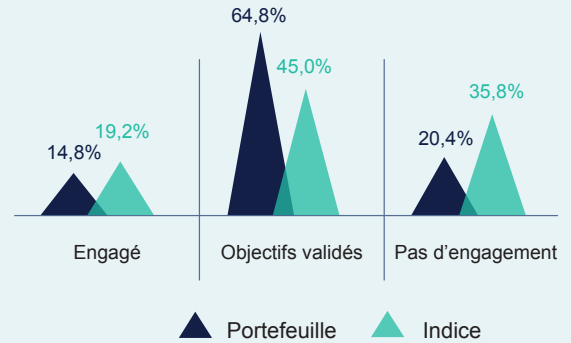


Exposition aux secteurs à fort impact climatique

Afin d'assurer la transition vers une économie « net zero », il faut financer la transformation des secteurs les plus émetteurs en carbone. Le portefeuille Climate Action Euro (30,9%) respecte bien son engagement d'exposition minimum aux secteurs à fort impact climatique de son indice de comparaison (28,4%).



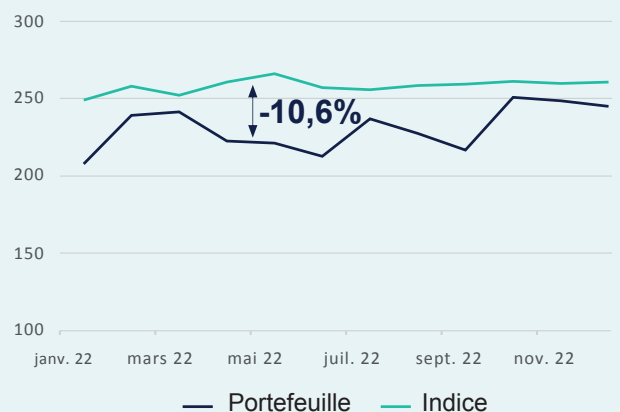
Répartition des engagements SBT



A titre d'information, près de deux tiers du portefeuille est investi dans des entreprises qui ont obtenu une validation de leurs objectifs de réduction de leurs émissions de CO₂ par l'initiative SBT. 14,8 % sont engagées dans une telle démarche « committed ». Ainsi, seulement 20 % du portefeuille n'a pas de SBT alors que pour l'indice cette proportion monte à 35,8 %. Le portefeuille n'a pas d'objectif d'amélioration de cet indicateur à ce jour.

Évolution des émissions carbone

Le portefeuille affiche au 31/12/2022 une intensité carbone de 245 téq CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires alors que celle de l'indice MSCI EMU est de 261 téq CO₂. En moyenne tout au long de l'année 2022, le portefeuille réduit de 10,6 % l'intensité carbone de ses investissements par rapport à l'indice MSCI EMU. La part plus importante d'entreprises ayant des objectifs SBT validés devrait permettre au portefeuille d'améliorer l'écart avec l'indice. Quant à elle, l'empreinte carbone du portefeuille s'élève à 101 téq CO₂ par million d'euros investi contre 125 pour l'indice. L'écart est de -18,4 % en moyenne sur l'année 2022.

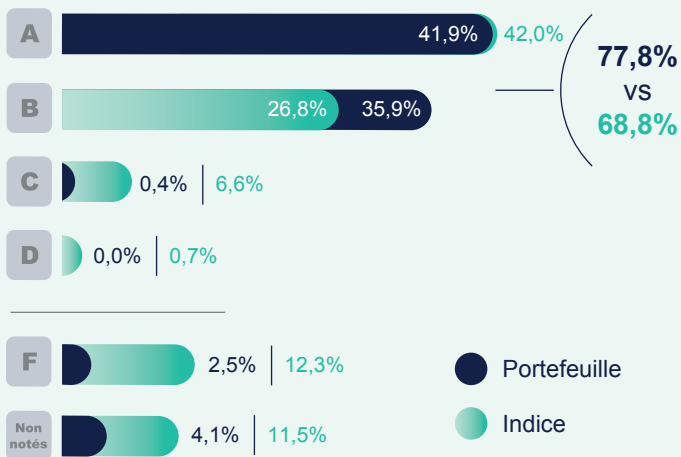


Données au 31/12/2022. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Les données d'émissions carbone sont fournies par Trucost. Plus de détails et définitions en page 22.

CLIMATE BONDS EURO

Répartition par note CDP

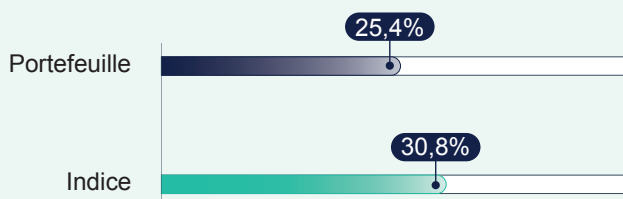
77,8 % des investissements du portefeuille* sont réalisés sur des entreprises notées A ou B, contre 68,8 % pour l'indice. Cela même alors que le fonds est investi à plus de 15 % en liquidités et OPC monétaires. Ainsi, le portefeuille détient moins de 7 % de titres non notés ou disposant d'une note inférieure à B. Les titres non notés correspondent à la poche « solution » en proposant des solutions nécessaires à la transition vers une économie bas carbone ; cela inclut des émissions obligataires vertes (« green bonds »).



* hors liquidité et OPC monétaires

Exposition aux secteurs à fort impact climatique

Climate Bonds Euro (25,4%) respecte bien son engagement d'exposition minimum aux secteurs à fort impact climatique de son indice de comparaison (30,8%).

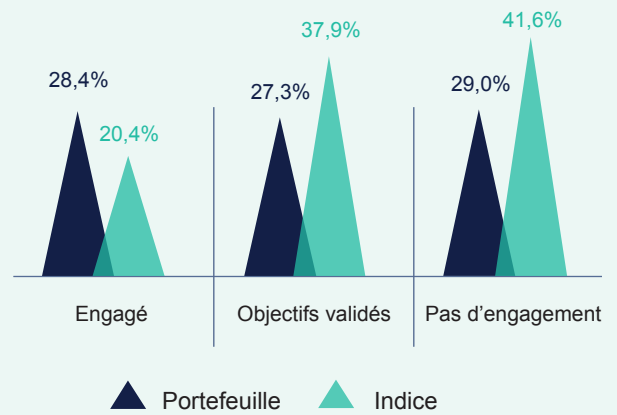


Données CPRAM au 31/12/2022.

Les données d'émissions carbone sont fournies par Trucost. Plus de détails et définitions en page 22.

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

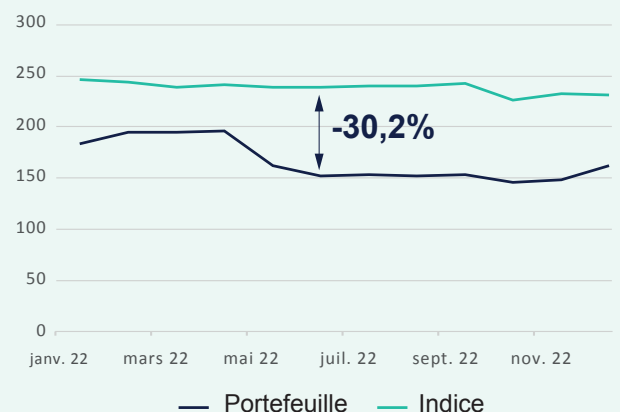
Répartition des engagements SBT



A titre d'information, 27,3 % du portefeuille est investi dans des entreprises qui ont obtenu une validation de leurs objectifs de réduction de leurs émissions de CO₂ par l'initiative SBT. 28,4 % sont engagées dans cette démarche de validation. 29 % du portefeuille n'a pas de SBT contre 41,6 % pour l'indice. Le portefeuille n'a pas d'objectif d'amélioration de cet indicateur à ce jour.

Évolution des émissions carbone

Le portefeuille affiche au 31/12/2022 une intensité carbone de 162 téq CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires alors que celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Agg Corporate est de 231 téq CO₂. En moyenne tout au long de l'année 2022, le portefeuille réduit de 30,2 % l'intensité carbone de ses investissements par rapport à son indice *a posteriori*.



La compensation carbone sous condition

Chez CPRAM, nous considérons que toute démarche de compensation carbone a du sens si et seulement si elle intervient après la réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles.

CPRAM a retenu EcoAct¹² comme partenaire de confiance dans la sélection des projets de compensation carbone volontaire qu'elle finance. Par opposition aux marchés de la compensation réglementaire, la compensation carbone volontaire est destinée à tous les acteurs qui veulent compenser sans y être tenus par la loi. Il s'agit de financer des réductions de gaz à effet de serre (GES) ou des séquestrations de GES via des projets dits de compensation carbone. La sélection est très encadrée et validée par des standards de certification.

Ce financement s'effectue en acquérant des réductions d'émissions, aussi appelées crédits carbone. Un crédit carbone correspond à 1 tonne équivalent de CO₂ évitée ou séquestrée par le projet.

Chez CPRAM, nous avons fait le choix de viser la neutralité de nos portefeuilles de l'ensemble de notre gamme Climat. Nous achetons pour cela un montant de crédits carbone équivalent aux émissions carbone restantes après la réduction.

Pour l'exercice clôturé au 31/07/2022, cela correspond à un montant de 128 039 crédits carbone répartis de façon équilibrée entre deux projets :

- Floresta de Portel au Brésil - Préservation forestière et protection de la biodiversité
- Gandhi Wind en Inde – Développement de l'éolien

Les deux projets sont certifiés par Verified Carbon Standard (VERRA/ VCS).¹²

A la fin de l'exercice comptable, nous mesurons l'empreinte carbone moyenne des portefeuilles concernés en millions d'euros investis.¹³

Nous la multiplions par l'encours moyen de chaque fonds pour obtenir l'empreinte carbone à compenser et par conséquent les crédits carbone à acheter pour annuler les émissions induites par les investissements des fonds.

Une sélection encadrée et des standards de certification

Pour être éligibles, les projets doivent respecter un ensemble de conditions. Tout d'abord, pour garantir l'intégrité environnementale d'un projet de compensation, il faut prouver **l'additionnalité des réductions d'émissions de GES** c'est-à-dire que ces réductions d'émissions n'auraient pas pu voir le jour sans le financement prévu. Les crédits ne peuvent être revendiqués que par une seule entité via un numéro de série unique.

Ensuite, les **standards de certification** des projets sont impératifs pour définir les exigences relatives à la qualité des crédits carbone générés par des projets ou par la séquestration de GES. Le respect des exigences formulées par les standards est assuré par des organismes de certification qui évaluent les projets et émettent des opinions sur leur conformité. A l'origine, le porteur de projet soumet un Project Design Document à un des organismes de certification. Un auditeur habilité étudie le projet et s'il est recevable, il fait l'objet d'un **enregistrement auprès du certificateur** pour un nombre d'années défini.

Enfin, à un rythme défini selon la nature du projet (annuel ou tous les 3 ans pour les projets forestiers), un audit sur site est réalisé afin de s'assurer que le projet remplit bien son rôle, par la mesure du tonnage de CO₂ évité. Si c'est le cas, **l'auditeur émet deux documents officiels : un verification report et un monitoring report, permettant à l'organisme certificateur d'émettre les certificats carbone et de les enregistrer sur le registre carbone officiel externe.**

Exemple avec CPR Invest - Climate Action :

$$\begin{array}{r}
 69,05 \\
 \text{téq CO}_2
 \end{array}
 \times
 \begin{array}{r}
 1\,317,65 \\
 \text{millions d'euros}
 \end{array}
 =
 \begin{array}{r}
 90\,984 \\
 \text{crédits carbone}
 \end{array}$$

12. Plus de détails en page 22.

13. Données CPRAM au 31/07/2022.

Les données d'émissions carbone sont fournies par Trucost.



Floresta de Portel au Brésil



L'état de Para, dans le nord-ouest du Brésil, abrite l'un des écosystèmes les plus riches de la planète avec une grande diversité d'espèces animales et végétales. Toutefois, cette zone est menacée de déforestation légale et illégale à un rythme effréné. Le projet Floresta de Portel vise à protéger et à préserver cet environnement fragile en évitant une déforestation non programmée qui ne permet pas à la forêt de se régénérer.

Ce projet permet également le développement d'activités de commerce équitable à travers l'agroforesterie et une meilleure gestion du territoire sous forme de «Réserve privée de conservation». Aussi, la distribution de quelques 1 000 foyers de cuisson améliorés permet de diminuer l'exploitation des ressources forestières et les émissions de CO₂ dans l'atmosphère.¹⁴

En outre, Floresta de Portel offre des opportunités d'emploi pour les communautés locales. Plus de 150 emplois à temps plein ont déjà été créés.

Gandhi Wind en Inde



Le mix énergétique de l'Inde est largement dépendant du charbon, qui représente 44 % de la consommation d'énergie primaire et plus généralement des énergies fossiles (73 %).

Dans le système électrique, le charbon représente 62 % des capacités de production et près de 75 % de la production d'électricité.

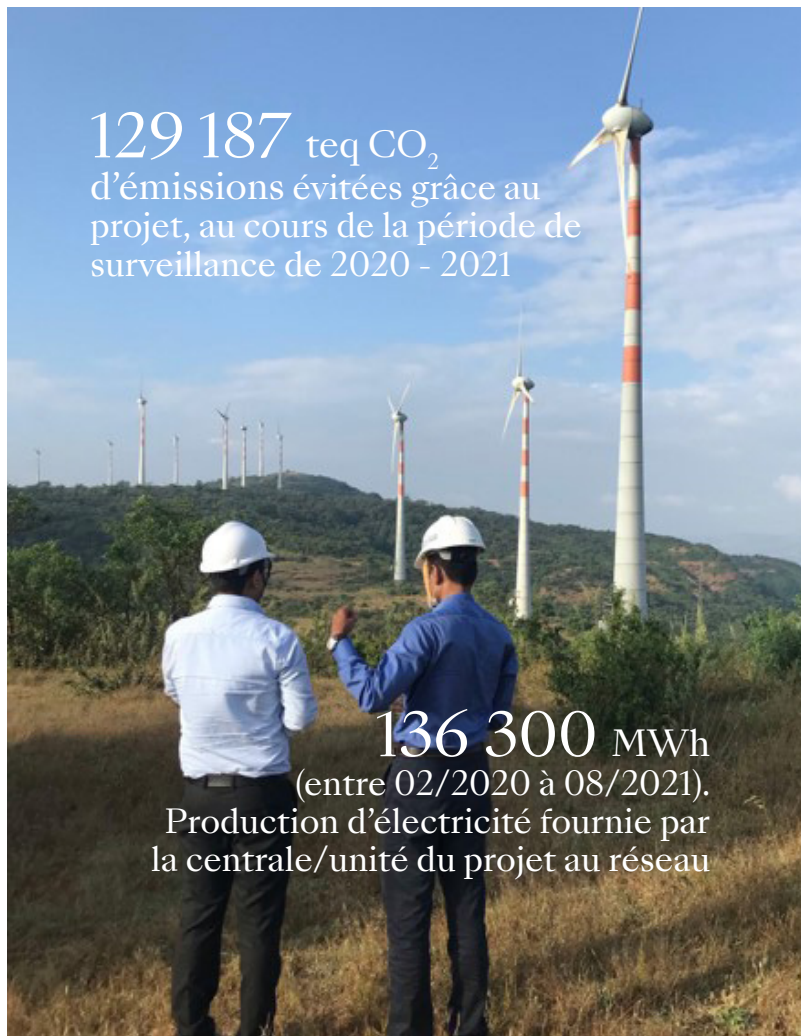
Le développement des énergies renouvelables est essentiel, et le projet Gandhi, qui regroupe plusieurs sites éoliens dans différentes régions indiennes, joue un rôle significatif dans la transition du pays vers une économie bas carbone. En outre, ce projet crée des emplois dans plusieurs régions indiennes et améliore les conditions de vie pour les communautés bénéficiant du projet. 100 % de l'électricité produite est redistribuée au réseau électrique national indien, bénéficiant ainsi à la population de tout le territoire.

14. Les données des deux projets sont fournies par EcoAct dans le cadre de leur rapport d'impact 2022. Les photos sont la propriété d'EcoAct.



+ 140 000 hectares protégés de la déforestation

1 803 196 tonnes d'équivalent CO₂ d'émissions (teq CO₂) évitées entre 2018 et 2020



129 187 teq CO₂ d'émissions évitées grâce au projet, au cours de la période de surveillance de 2020 - 2021

136 300 MWh (entre 02/2020 à 08/2021). Production d'électricité fournie par la centrale/unité du projet au réseau

L'engagement, un pilier essentiel de notre démarche D'IMPACT

CPRAM s'inscrit pleinement dans la politique d'investissement responsable d'Amundi dont l'engagement est un des piliers essentiels. Ayant pour objectif de promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone, Amundi s'engage auprès des émetteurs autour de **six thèmes principaux** :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité) ;
- La cohésion sociale, à travers la protection des salariés directs et indirects et la promotion des droits humains ;
- La responsabilité client, produit et sociétale ;
- Des pratiques de gouvernance solides promouvant le Développement Durable ;
- Un dialogue favorisant un exercice accru du droit de vote et une gouvernance d'entreprise renforcée.

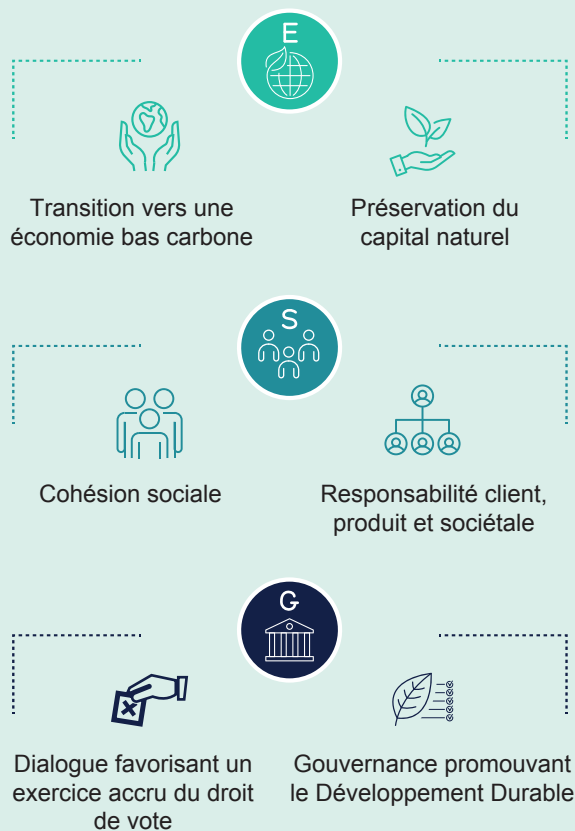
Cela passe aussi bien par le dialogue continu avec les entreprises que par le vote aux assemblées générales. Ces dernières années, Amundi a doublé les effectifs de ses équipes d'Analyse ESG, vote et Corporate Governance permettant ainsi de renforcer considérablement ses actions d'engagement avec les entreprises. Plus de **5 400 actions d'engagement ont été menées en 2022. Cela représente 2 115 émetteurs uniques** engagés l'an passé contre 1 364 en 2021 et 878 en 2020.¹⁷

Au cours de la saison de votes 2022, Amundi a participé activement à 10 208 Assemblées Générales (AG) soit un taux de participation de 99 %. Cela représente 107 297 résolutions votées. Amundi a soutenu 87 % des résolutions d'actionnaires relatives au climat et 81 % de celles relatives aux droits humains / dimension sociale. Globalement, Amundi s'est opposée à 21 % des résolutions portées par le management et a exprimé au moins un vote « contre » ces résolutions dans 69 % des AG. Au niveau de CPRAM, cela représente **21 933 résolutions** votées concernant **1 476 entreprises et 1 728 AG**.

17. Source : Amundi au 31/12/2022, retrouver les rapports complets de vote et d'engagement 2022 sur les sites Internet de CPRAM et Amundi.

18. <https://shareaction.org/reports/voting-matters-2022>.

6 domaines d'engagement



87% de vote en faveur des résolutions sur le climat portées par les actionnaires

Amundi a soutenu une grande majorité de résolutions d'actionnaires appelant à une plus grande transparence sur l'ESG et la stratégie climatique. En 2022 encore, le leadership d'Amundi a été reconnu dans l'édition 2022 du rapport « Votting matters » de ShareAction¹⁸. Amundi se classe parmi les 10 gestionnaires d'actifs les plus performants en termes de vote sur le changement climatique, le lobbying en lien avec le climat et les questions sociales. Amundi a aussi co-déposé plusieurs propositions sur le climat au cours de la saison 2022.

Statistiques des fonds

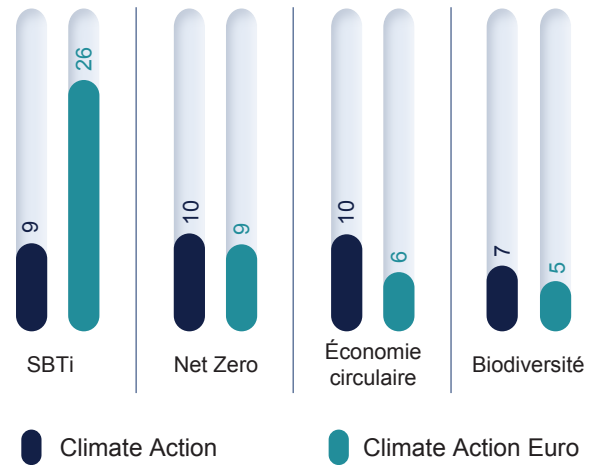
Sur l'année écoulée, Climate Action a participé activement à 99 % des Assemblées Générales [98 % pour Climate Action Euro] représentant 1 144 résolutions votées [924]. Amundi a exprimé au moins un vote « contre » dans 75 % des Assemblées Générales [53 %].

304 actions d'engagement ont été menées avec les entreprises du portefeuille Climate Action et 308 actions pour Climate Action Euro. 60 entreprises ont été concernées par au moins une action d'engagement [52].

L'engagement des investisseurs et notamment du Groupe en tant que 1^{er} asset manager européen est indispensable pour favoriser la transition énergétique et climatique. Amundi participe à la campagne d'engagement collaboratif lancée par le CDP visant à demander à 1 900 entreprises de se fixer des objectifs au travers de l'initiative SBT. Dans le cadre de son plan Ambition ESG 2025, Amundi ambitionne d'étendre son plan d'engagement sur le Climat à 1 000 entreprises supplémentaires (focus sur l'engagement Net Zero en page suivante).

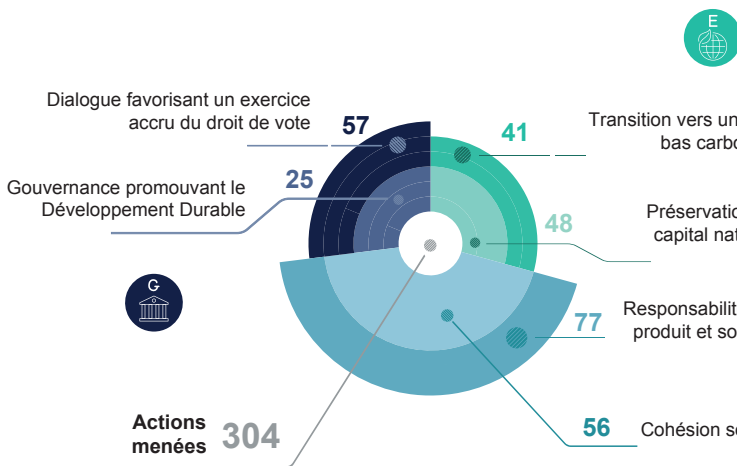
En outre, Amundi est membre fondateur avec douze autres gestionnaires d'actifs de la première coalition mondiale d'engagement autour de la transition juste lancée par Finance for Tomorrow : « Investors for a Just Transition ». La coalition a pour objectif d'encourager les entreprises des secteurs de l'énergie, du bâtiment et de la construction, des transports, de l'agriculture et de l'alimentation à intégrer la transition juste dans leurs stratégies et à mettre en évidence et diffuser les meilleures pratiques dans ces industries. Au sein de la coalition, Amundi est particulièrement impliquée dans les groupes de travail BTP et Transport. Les différents groupes de travail élaborent actuellement les stratégies d'engagement dans les secteurs sélectionnés.

Nombre d'entreprises engagées par sous-thème :

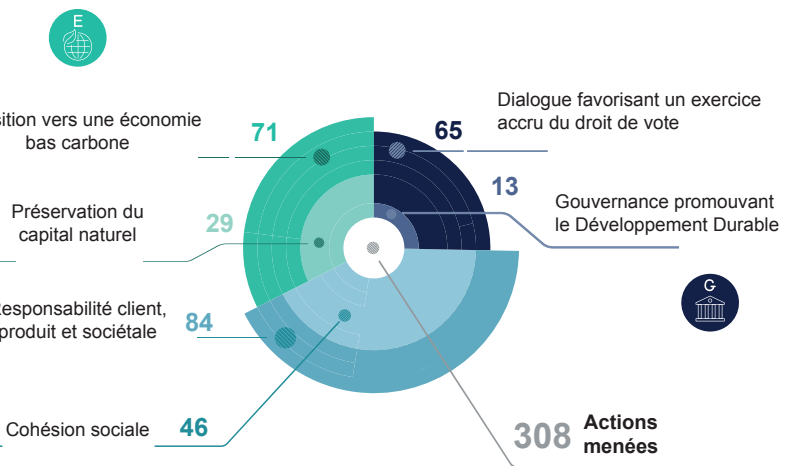


Répartition des actions par domaines d'engagement

Climate Action



Climate Action Euro



UNE CAMPAGNE D'ENGAGEMENT NET ZERO DÉDIÉE

Au cours des deux dernières années, de nombreuses entreprises se sont engagées à atteindre des émissions dites « net zero »¹⁹, souvent à horizon 2050. Elles ont en outre considérablement renforcé leurs objectifs de réduction. Toutefois, le manque d'informations sur la manière dont elles prévoient de parvenir à des émissions nettes nulles a suscité des inquiétudes au sein du public quant à la crédibilité de ces annonces. Des questions subsistent notamment sur les risques d'écart potentiels entre les émissions déclarées et les émissions effectives, ainsi qu'entre les réductions d'émissions ciblées et les réductions réalisables.

Dans ce contexte, Amundi a lancé en 2022 une campagne d'engagement dédiée « Net Zero », en plus des engagements ouverts existants liés au climat, afin d'accélérer notre effort d'engagement dans ce domaine. Cette campagne aborde à la fois les questions d'ambition et de divulgation, dans le but d'améliorer la comparabilité et de faciliter les évaluations par rapport aux scénarios de référence de l'Agence internationale de l'énergie²⁰. Pour ce faire, nous avons fourni aux entreprises :

- des recommandations détaillées sur ce que nous considérons comme nécessaire pour atteindre le Net Zero
- le détail des informations attendues puisqu'il existe au sein d'un même secteur des divergences entre les mesures et les méthodologies adoptées par les entreprises pour rendre compte de leur performance et de leur stratégie climatique. Il en résulte une comparabilité limitée entre les entreprises même lorsqu'elles exercent des activités comparables.
- des recommandations sectorielles supplémentaires. Nous pensons que la transition de chaque activité implique ses propres défis, avec des leviers d'atténuation et des mesures différentes, ce qui rend les comparaisons entre les secteurs rarement pertinentes.

19. Des émissions Net Zéro de gaz à effet de serre sont atteintes lorsque les émissions résultant de l'activité humaine sont équilibrées globalement par des absorptions sur une période spécifiée.

20. En anglais IEA, International Energy Agency
<https://www.iea.org>

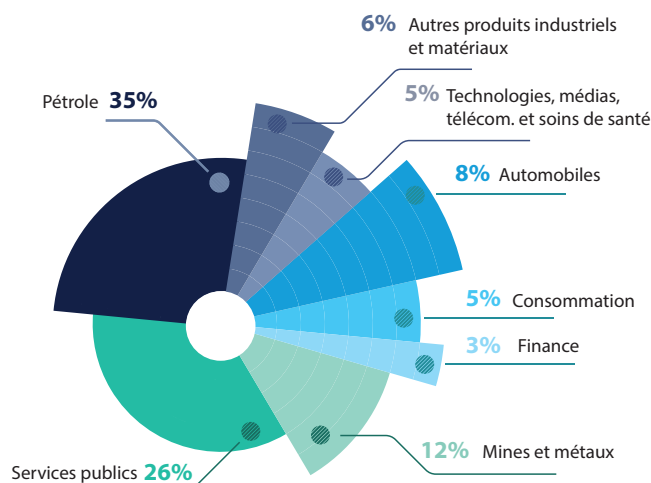
Sélection des entreprises et objectifs

La campagne d'engagement Net Zero a été organisée sur une base sectorielle. Amundi s'est engagé auprès de 390 entreprises en 2022, opérant principalement dans quatre secteurs fortement émetteurs : les compagnies pétrolières et gazières, les utilities, les constructeurs automobiles et les producteurs d'acier. Amundi a sélectionné des entreprises issues de différentes régions du monde, pays développés et non développés, afin de comparer le niveau de sensibilisation, les pratiques et les obstacles (réglementations, disponibilité des ressources, coûts, pouvoir d'achat...).

Notre engagement avait deux grands objectifs, qui s'appliquent à tous les secteurs :

1. Améliorer la transparence, la comparabilité et la responsabilité des entreprises en ce qui concerne leur communication et leur stratégie en matière de climat ;
2. Inciter les entreprises à rehausser l'ambition de leurs objectifs climatiques à des niveaux qu'Amundi considère comme alignés sur l'Accord de Paris, idéalement à un objectif de 1,5°C.

Répartition sectorielle des 390 entreprises



Premiers enseignements et prochaines étapes

Jusqu'à présent, nous avons constaté d'importantes disparités régionales, soulignant les aspects systémiques de la transition et la nécessité de renforcer la coopération intersectorielle et entre les secteurs public et privé. De nombreuses entreprises se sont fixées des objectifs de réduction des émissions à moyen terme. Une part importante de ces objectifs a déjà été validée par le SBTi ou bien, soit les entreprises se sont engagées à l'égard du SBTi ou, elles envisagent sérieusement de le faire. Toutefois, la divulgation des leviers utilisés pour réduire les émissions et atteindre les objectifs, ainsi que la transparence des investissements actuels et prévus (notamment les investissements non identifiés comme étant à faible intensité de carbone) sont généralement trop faibles.

Au cours de la première année de cette campagne, la plupart des entreprises qui ont répondu n'ont que partiellement pris en compte les demandes que nous leur avons adressées.

Bien qu'elles aient abordé des éléments relatifs à leurs informations actuelles, elles ont souvent omis d'autres spécifications importantes liées à nos demandes. En particulier, la portée exacte, les activités et le pourcentage d'émissions couvertes par les objectifs de réduction étaient souvent absents. La transparence sur le recours aux compensations carbone est également insuffisante dans la plupart des cas.

À l'avenir, nous continuerons d'impliquer les entreprises sélectionnées afin de les inciter à appliquer pleinement nos recommandations. En fonction des révisions futures de notre propre cadre interne d'engagement net zero et des progrès réalisés par les entreprises, nous pourrions introduire des recommandations supplémentaires au fil du temps. Nous étendrons la couverture de notre engagement à d'autres secteurs, y compris (mais sans s'y limiter) le ciment et les produits chimiques, l'objectif étant de couvrir tous les secteurs progressivement. Ce plan d'action vise à nous aider à atteindre l'objectif à long terme pour nos portefeuilles d'être cohérents avec une économie durable et inclusive à faible émission de carbone, conformément à l'Accord de Paris.



Pages 10-13 :

Données CPRAM au 31/12/2022.

Les données d'émissions carbone sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

Scope 2 : Ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Scope 3 : Ensemble de toutes les autres émissions indirectes en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

Émissions carbone en million d'euros investis : cet indicateur permet de quantifier les émissions carbone induites par l'investissement dans le portefeuille.

Émissions carbone en million d'euros de chiffre d'affaires : cet indicateur permet de quantifier l'intensité carbone de la chaîne de valeur des émetteurs en portefeuille. Il est égal à la somme pondérée des empreintes carbone des titres le composant.

Les données CDP et SBT sont fournies par les deux fournisseurs et disponibles sur leur site Internet : <https://www.cdp.net/en/responses> et <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

SBT :

L'initiative Science Based Targets (SBTi) est un projet conjoint du CDP, du Global Compact des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du WWF. Elle vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction (aussi appelés cibles) de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les secteurs d'activité et en cohérence avec les préconisations scientifiques.

L'objectif est de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour contenir l'augmentation des températures mondiales.

SBTi a élaboré une méthodologie pour évaluer l'alignement climatique d'une entreprise en fonction de son objectif de réduction des émissions de GES. Les critères pris en compte sont : les scopes 1 et 2 comprenant toutes les émissions du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol 19), un objectif cible projeté et atteint dans une période comprise entre 5 et 15 ans et un objectif a minima cohérent avec les données scientifiques pour établir un maintien de l'élévation de la température moyenne mondiale inférieure à 2°C par rapport aux températures préindustrielles, l'objectif fortement recommandé par le GIEC étant de 1,5°C.

Page 14 :

12 – EcoAct est le leader historique et expert reconnu des stratégies climatiques les plus ambitieuses vers la neutralité carbone mondiale. Il est pionnier de la compensation carbone volontaire en France et en Europe depuis 2008. EcoAct a été élu meilleur consultant en stratégie de neutralité au monde à plusieurs reprises depuis 2015 et meilleur développeur de projet au monde depuis 2016 dans le classement Environmental Finance (source : EcoAct 02/2023). EcoAct a développé le 1er projet VCS.

Verra est une organisation à but non lucratif qui gère le principal programme de crédit carbone au monde, le programme Verified Carbon Standard (VCS), ainsi que d'autres programmes de normes dans les marchés environnementaux et sociaux. Créé en 2006, le VCS est le standard volontaire le plus couramment utilisé ; il représente actuellement environ 50% du marché volontaire. Il met l'accent sur la qualité des économies des GES et accorde une attention particulière à s'assurer que les réductions d'émissions des projets sont réelles, mesurables, vérifiables et supplémentaires. De nombreuses méthodologies différentes peuvent être utilisées pour certifier un projet VCS et peuvent se rapporter à l'énergie, à l'agriculture, à la foresterie ou aux déchets.

<https://eco-act.com/fr/>

<https://verra.org/>

Les logos ou marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

Informations promotionnelles non contractuelles destinées au public, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Cette brochure n'est pas à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Investir implique un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Veuillez vous référer au prospectus/document d'informations clés (DIC) et au reporting avant de prendre toute décision finale d'investissement. Pour plus d'informations consulter le site de CPRAM, www.cpram.com.

Toutes les informations présentées sont réputées exactes au 30 juin 2023. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR Asset Management.

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 - 91-93, boulevard Pasteur, CS 61 595 - 75730 Paris Cedex 15 - France - 399 392 141 RCS Paris.

Achévé de rédiger en juin 2023

Design & conception : Karine Matteotti - Marketing CPRAM

Crédits Photos : Shutterstock®, iStock.com

cpram.com
in cpr-asset-management
X @cpr_am

CPR Asset Management, société de gestion de portefeuilles, agréée AMF
sous le n°GP 01-056 en date du 21 décembre 2001
(Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse, 75082 Paris),
SA au capital de 53 445 705 euros 399 392 141 RCS– 91-93, boulevard Pasteur
CS 61 595 – 75730 Paris – Cedex 15 – Tel: 01 53 15 70 00

CPRam

